

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 09 juin 2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 13

L'an deux mille vingt le NEUF JUIN, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2020.

Présents: GAILLARD Matthieu, MONTAGNE Eric, ANDRÉ Charlotte, ESCUDIER Isabelle, BACH Yves, VIARGUES Delphine, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, GAZARD Aurore, CONTE Benoît, GIMENEZ Guillaume, LÉVEILLÉ Juliette.

Absents excusés : Guillaume GIMENEZ (procuration à Matthieu GAILLARD), Juliette LÉVEILLÉ

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU

Election des membres de la commission communale d'Appel d'Offres Monsieur Yves BACH en tant que représentant du maire, Messieurs Eric MONTAGNE, Benoît CONTE et Arnaud NOUVIALE en tant que titulaires et Madame Juliette LÉVEILLÉ, Messieurs Francis ANDRIEU et Anthony SINGLANDE en tant que suppléants.

Election des membres de la commission des calamités agricoles Monsieur Anthony SINGLANDE en tant que représentant de la municipalité, Monsieur David SINGLANDE, agriculteur, représentant du CDJA, Monsieur Olivier RAMES, agriculteur, Président du syndicat communal de la FDSEA et Monsieur Manuel LAGARDE, agriculteur, représentant du GDA.

Désignation du correspondant défense M. Eric MONTAGNE remplira cette fonction.

Désignation des délégués à l'école privée Saint Joseph Madame Aurélie RIGAL déléguée titulaire et Monsieur Guillaume GIMENEZ délégué suppléant.

Désignation des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale Madame Delphine VIARGUES représentante des élus et Madame Mélanie CORELLA représente des agents.

Désignation du délégué et du référent Stations vertes de vacances Madame Charlotte ANDRÉ est déléguée et référente touristique.

Désignation des délégués au Parc naturel régional des Causses du Quercy Madame Charlotte ANDRÉ est déléguée titulaire et Madame Aurélie RIGAL déléguée suppléante.

Désignation référent environnement pour le SYDED Monsieur Eric MONTAGNE est désigné.

Création et composition des commissions municipales Quatre commissions et leurs membres sont ainsi constituées :

1) Aménagement, environnement et développement durable Vice-président : Eric MONTAGNE, Membres : Francis ANDRIEU, Benoît CONTE, Aurore GAZARD, Arnaud NOUVIALE, Aurélie RIGAL, Anthony SINGLANDE -

2) Economie, tourisme et communication Vice-présidente : Charlotte ANDRÉ, Membres : Aurore GAZARD, Guillaume GIMENEZ, Juliette LÉVEILLÉ, Arnaud NOUVIALE.
Responsable commission marché : Guillaume GIMENEZ

3) Education, enfance, jeunesse et culture Vice-présidente : Isabelle ESCUDIER, Membres : Benoît CONTE, Guillaume GIMENEZ, Juliette LÉVEILLÉ, Aurélie RIGAL, Delphine VIARGUES

4) Social, santé, sports, vie associative, et relationnel Membres : Vice-président : Yves BACH, Membres : Francis ANDRIEU, Guillaume GIMENEZ, Juliette LÉVEILLÉ, Anthony SINGLANDE, Delphine VIARGUES

Indemnités de fonction des élus sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique

Maire : 40,3 % + Majoration ancien chef-lieu - 1er adjoint : 18% - 2eme adjoint : 9% - 3ème et 4ème adjoint : 6%

Délégation du conseil municipal au maire en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Procédure interne pour les commandes hors marchés publics

- Délégation au Maire pour engager des dépenses dans le cadre du budget pour des achats pouvant aller jusqu'à 2 000 € HT inclus,

- Délégation au Maire et à ses adjoints pour engager des dépenses dans le cadre du budget pour des achats allant de 2 001 € HT à 5 000 € HT sur la base de deux devis demandés,
- Pour les dépenses d'un montant de 5 001 € HT à 40 000 € HT, c'est le conseil municipal qui fera le choix après en avoir fait la publicité sur le panneau d'affichage de la mairie et sur la base de trois devis minimum demandés.

Prime exceptionnelle état d'urgence sanitaire en faveur des agents particulièrement mobilisés afin de tenir compte des contraintes supportées pendant la période de confinement

Contrat avec Prosport Lot pour mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur au mois de juillet et pour les remplacements du mois d'août.

Création d'un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur pour la période du 1er au 30 août et les remplacements du mois de juillet.

La piscine municipale sera ouverte tous les jours du samedi 04 juillet au dimanche 30 août inclus, de 11h à 13h et de 15h à 19h30.

La séance est levée à 21h50.

Fait à Limogne en Quercy, le 10 juin 2020
Le Maire, **Matthieu GAILLARD**,